

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA MAISON DE RETRAITE KERVENANEC

Avril 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le CVS
Echarts_03 et 04	1 - Gouvernance	Prescription_03	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF) et le soumettre aux instances représentatives du personnel et au CVS à afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF) .	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_04	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Ecart_06	2 -Ressources Humaines	Prescription_05	Mettre en place, une organisation permettant de vérifier les aptitudes du personnel de l'établissement à exercer auprès de personnes vulnérables, dans le respect de la réglementation (article L133-6 du CASF).	3 mois	Dispositif mis en place, mise à jour de la liste des pièces demandées à l'embauche
Remarques_06, 07 et 08	3 - Gestion des risques	Prescription_06	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables formalisé et opérationnel prévoyant le retour d'informations systématique auprès du personnel déclarant en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS - Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. 	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des événements - Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles

Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un document précisant les délégations accordées au directeur.
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur.
Remarque_03	2 -Ressources Humaines	Recommandation_03	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Elaborer un plan de continuité d'activité.
Remarque_09	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.

560023988_CCAS LORIENT